

École Primaire Libre d'Enseignement Spécialisé

**E.P.L.E.S.
SAINT - EXUPERY**

Rue de l'Abbaye d'Aulne, 2
6142 LEERNES
Matricule 5.166.302

**PROJET
D'ETABLISSEMENT**

**Tel ; 071 / 51 50 42
Fax : 071 / 47.87.26**

I. Pourquoi un projet d'établissement ?

- Pour responsabiliser tous les acteurs de l'école.
- Pour faciliter la mise en œuvre des projets, des actions.
- Pour (re)construire une identité collective pour l'ensemble des acteurs et partenaires.
- Pour se référer, communiquer et évaluer.
- Pour articuler les pratiques visant l'évolution de l'élève.
- Pour travailler en équipe, pour proposer des projets d'apprentissages pluriels, ouverts, innovants et cohérents.
- Pour élaborer un projet de développement de compétences individuelles et collectives, disciplinaires et transversales.
- Pour que l'enfant puisse construire lui-même son projet personnel, qu'il puisse transférer ses apprentissages dans des situations multiples, porteuses de sens.
- Pour que l'enfant devienne progressivement plus autonome, responsable et citoyen.

Le projet d'établissement définit l'ensemble des choix pédagogiques et des actions concrètes particulières que l'équipe éducative de l'établissement entend mettre en œuvre en collaboration avec l'ensemble des acteurs et partenaires pour réaliser les projets éducatif et pédagogique du pouvoir organisateur.

Le projet d'établissement est élaboré en tenant compte :

- 1° des élèves inscrits dans l'établissement, de leurs caractéristiques tant culturelles que sociales, de leurs besoins et de leurs ressources dans les processus d'acquisition des compétences et savoirs;
- 2° des aspirations des élèves et de leurs parents en matière de projet de vie professionnelle et de poursuite des études;
- 3° de l'environnement social, culturel et économique de l'école;
- 4° de l'environnement naturel, du quartier, de la ville, du village dans lesquels l'école est implantée.

II. Législation de l'enseignement spécialisé

Depuis plus de 40 ans, l'enseignement spécialisé accueille des élèves à besoins spécifiques qui bénéficient d'un enseignement adapté à leurs possibilités, à leurs aptitudes intellectuelles, psychomotrices, affectives et sociales.

Sur ces 4 décennies, de nombreux textes/écrits (Loi, Décret, Arrêté royal) se sont succédés.

En voici quelques-uns importants :

- Loi concernant l'obligation scolaire (1983).
- Décret organisant l'enseignement spécialisé (2004).
- Décret « missions » (1997) dont

Article 6. - La Communauté française, pour l'enseignement qu'elle organise, et tout pouvoir organisateur, pour l'enseignement subventionné, poursuivent simultanément et sans hiérarchie les objectifs suivants :

- 1° promouvoir la confiance en soi et le développement de la personne de chacun des élèves;
- 2° amener tous les élèves à s'approprier des savoirs et à acquérir des compétences qui les rendent aptes à apprendre toute leur vie et à prendre une place active dans la vie économique, sociale et culturelle;
- 3° préparer tous les élèves à être des citoyens responsables, capables de contribuer au développement d'une société démocratique, solidaire, pluraliste et ouverte aux autres cultures;
- 4° assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale.

Article 8. - Pour atteindre les objectifs généraux visés à l'article 6, les savoirs et les savoir-faire, qu'ils soient construits par les élèves eux-mêmes ou qu'ils soient transmis, sont placés dans la perspective de l'acquisition de compétences. Celles-ci s'acquièrent tant dans les cours que dans les autres activités éducatives et, de manière générale, dans l'organisation de la vie quotidienne à l'école. A cet effet, la Communauté française pour l'enseignement qu'elle organise, et tout pouvoir organisateur, pour l'enseignement subventionné, veillent à ce que chaque établissement :

- 1° mette l'élève dans des situations qui l'incitent à mobiliser dans une même démarche des compétences transversales et disciplinaires y compris les savoirs et savoir-faire y afférents;
- 2° privilégie les activités de découverte, de production et de création;
- 3° articule théorie et pratique, permettant notamment la construction de concepts à partir de la pratique;

4° équilibre les temps de travail individuel et collectif, développe la capacité de consentir des efforts pour atteindre un but;

5° fasse respecter par chaque élève l'obligation de participer à toutes les activités liées à la certification organisée par l'établissement, et d'accomplir les tâches qui en découlent;

6° intègre l'orientation au sein même du processus éducatif, notamment en favorisant l'éveil aux professions et en informant les élèves à propos des filières de formation;

7° recourt aux technologies de la communication et de l'information, dans la mesure où elles sont des outils de développement, d'accès à l'autonomie et d'individualisation des parcours d'apprentissage;

8° suscite le goût de la culture et de la créativité et favorise la participation à des activités culturelles et sportives par une collaboration avec les acteurs concernés;

9° éduque au respect de la personnalité et des convictions de chacun, au devoir de proscrire la violence tant morale que physique et met en place des pratiques démocratiques de citoyenneté responsable au sein de l'école;

10° participe à la vie de son quartier ou de son village et, partant, de sa commune, et s'y intègre de manière harmonieuse notamment en ouvrant ses portes au débat démocratique.

Article 15. - Chaque établissement d'enseignement permet à chaque élève de progresser à son rythme, en pratiquant l'évaluation formative et la pédagogie différenciée. Dans l'enseignement spécialisé, l'élève évolue selon son rythme d'apprentissage et ses potentialités dans les différents degrés de maturité sur avis du Conseil de classe.

Article 16. - § 1er. Le Gouvernement détermine les socles de compétences et les soumet à la confirmation du Parlement. Les socles de compétences accordent la priorité à l'apprentissage de la lecture centrée sur la maîtrise du sens, à la production d'écrits et à la communication orale ainsi qu'à la maîtrise des outils mathématiques de base dans le cadre de la résolution de problèmes. Ils définissent les compétences communicatives dans une langue autre que le français qui sont attendues à la fin du premier degré. Les autres activités éducatives visent également les objectifs généraux fixés à l'alinéa 1er. Ces activités s'inscrivent dans les domaines suivants, qui font partie de la formation commune obligatoire : la structuration du temps et de l'espace, l'éducation psychomotrice et corporelle, l'éveil puis l'initiation à l'histoire et la géographie, l'éducation artistique, l'éducation par la technologie, l'initiation scientifique, la découverte de l'environnement, l'éducation aux médias, l'apprentissage de comportements sociaux et de la citoyenneté.

III. Spécificités de notre enseignement

A. Généralités

1. Objectifs

Certains des objectifs de cet enseignement sont les mêmes que ceux définis pour l'enseignement ordinaire mais il en est évidemment d'autres qui lui sont propres. Il faut en effet souvent réconcilier le jeune avec son cadre de vie, l'école ou la société et l'aider à avoir confiance en lui en lui prouvant qu'il est également capable de progresser et d'apprendre.

L'école spécialisée acceptera donc l'enfant tel qu'il est, avec ses potentialités, ses ressources et ses faiblesses, ses difficultés. Au travers d'un enseignement plus personnalisé et à l'aide de pratiques pédagogiques mieux adaptées, l'école amènera chaque élève à plus d'autonomie en respectant ses rythmes d'apprentissage, ses aptitudes psychopédagogiques. Au maximum de nos possibilités, l'enfant sera placé dans un cadre « bien traitant ». Dans tous les cas, les parents ou les personnes responsables seront associés au processus éducatif.

2. Conditions d'inscription

L'enseignement spécialisé est organisé au niveau maternel, primaire et secondaire.

L'entrée dans l'enseignement primaire se fait à partir de six ans et l'élève le quitte entre douze et quatorze ans.

Outre ces conditions d'âge, l'inscription dans l'enseignement spécialisé est subordonnée à une procédure nécessitant l'élaboration d'un rapport très complet, comprenant une attestation et un protocole justificatif, résultant d'examen pluridisciplinaires et/ou médicaux effectués. Ce rapport doit conclure que l'élève a réellement besoin de fréquenter l'enseignement spécialisé et il précise, en outre, le type d'enseignement le mieux adapté à la nature et à la gravité de ses problématiques ainsi que le niveau d'enseignement dans lequel il faut l'inscrire.

3. Type d'enseignement

Dans l'enseignement spécialisé, plusieurs types d'enseignement sont organisés pour répondre de la manière la plus spécifique possible aux besoins des élèves concernés.

Actuellement, notre école se centre exclusivement sur l'enseignement primaire de **type 3**, c'est à dire un enseignement adapté aux besoins des enfants présentant des troubles du comportement et de la personnalité.

Ce type d'enseignement s'organise en « maturités » correspondant aux stades d'évolution des enfants ayant des besoins spécifiques et donnant ainsi une finalité au développement des compétences.

Pour le type 3 :

- maturité 1 : apprentissages préscolaires
- maturité 2 : éveil des apprentissages scolaires
- maturité 3 : maîtrise et développement des acquis
- maturité 4 : utilisation fonctionnelle des acquis

4. Nos priorités

Dans son projet d'établissement, notre école définit ses préoccupations pour 3 ans. Celles-ci s'articulent autour de 3 axes

1. L'accueil des élèves
2. La valorisation des apprentissages
3. L'avenir de nos élèves

Pour chacun de ces axes, le projet d'établissement prévoit les actions et les outils guidant chacun, enseignants, partenaires, parents, et élèves dans son action éducative.

Des évaluations et / ou indices de réussite permettent de situer l'élève dans l'évolution de ses apprentissages tant cognitifs que comportementaux.

L'école primaire a la préoccupation de mettre en œuvre des objectifs en cohérence avec des valeurs qu'elle défend dans ses projets éducatif et pédagogique et s'inscrit totalement dans les missions de l'école chrétienne et de la Ligue Nationale pour personnes Handicapées et services spécialisés (LNH).

B. Prises en charge pluridisciplinaire

1. Encadrement paramédical (logopédie)

La logopédie appliquée dans notre école tient à la fois compte de l'aspect affectif, de la relation qu'a l'enfant face au langage et à la communication qui en découle, de ses difficultés plus spécifiques et de sa motivation pour y remédier.

A la suite d'un succinct bilan logopédique et d'entretiens avec l'équipe enseignante, une prise en charge spécifique peut être mise en place. Celle-ci aura pour objectif premier d'établir une relation de confiance avec laquelle nous pourrions nous appuyer. L'adulte se montrera soutenant, valorisant, sécurisant afin que l'enfant puisse dépasser, vaincre ses difficultés, ses craintes, ses peurs face aux différents apprentissages.

La notion de plaisir sera très importante : trouver ou retrouver le plaisir d'apprendre, de s'exprimer, de lire, d'écrire, de découvrir de nouvelles choses,...

Les rééducations peuvent s'organiser de diverses manières :

- amélioration de la capacité de concentration, de mémorisation, de réflexion (logique).
- remédiation de difficultés spécifiques (erreurs de type dyslexie-dysorthographe-dyslalias-bagage langagier pauvre-lacunes dans la connaissance des notions de base,...).
- soutien dans les apprentissages suivis en classe et ce, en collaboration avec l'enseignant(e).
- lieu d'écoute ; de parole, de détente. Le capital-périodes paramédical étant exclusivement logopédique, les séances peuvent aussi être un temps d'écoute, de parole pour les enfants en mal-être, qui ont besoin d'un endroit plus neutre, d'un lieu privilégié pour évacuer leurs tensions, pour exprimer leurs ressentis.

Les observations, les difficultés et/ou les progrès de l'enfant sont transmis à l'équipe enseignante lors des conseils de classe ou lors de réunions avec l'enseignant(e) concerné(e).

2. Encadrement éducatif

Le rôle de l'éducateur est diversifié et multiple tant par rapport aux enfants qu'aux partenaires externes. Il est l'interface, le relais entre les différentes parties. Il véhicule les informations.

Il exerce diverses tâches telles que :

- l'accueil des élèves, la prévention de la violence
- la gestion des conflits (enfant/enfant, enfant/adulte)
- la gestion des récompenses/sanctions
- les surveillances (récréations, temps de midi, études,...)
- aide/soutien aux enseignants

- respect des règles de vie et explication des interdits, justification des limites
- écoute active de l'enfant en difficulté, mise en place de « zones » de décompression, privilégier le dialogue
- prise en charge en individuelle ou en petit groupe
- aide à l'élève pour canaliser son agressivité verbale et /ou physique
- organiser des activités permettant aux élèves d'extérioriser leur mal-être, de (se) reconstruire
- soutien pour toutes les activités extérieures, activités spéciales, les sorties, les projets
- soutien scolaire
- participation aux conseils de classe

L'éducateur est le garant de la sécurité, du bien-être, du cadre, des valeurs et repères ; approche positive et constructive des situations conflictuelles.

3. Encadrement sportif

- le petit nombre d'élèves par classe facilite la gestion des activités.
- 3 heures d'éducation physique sont organisées par semaine.
- la prise en charge du temps de vestiaire en classe permet la mise en place de règles et conditionne le bon déroulement du cours. En fin de séance, ce temps de vestiaire permet l'évaluation et le retour au calme.
- le cadre de vie est agréable pour les activités pratiquées en extérieur (bois, halage, vtt,...).
- le travail est organisé en plateaux d'activités. Les différentes compétences sont sollicitées (motricité, force, endurance, vitesse, souplesse, organisations spatiale et temporelle, latéralité, schéma corporel, apprendre à rouler à vélo, cirque, jeux coopératifs, tournoi,...).
- travail sur les notions d'hygiène, de respect des règles et consignes, de savoir-vivre, d'acceptation de la différence, goût à l'effort.

4. Encadrement des maîtres « spéciaux » (MEI, MAE)

a) L'atelier informatique+cyberclasse

L'atelier informatique peut être, lui aussi, un support. Pour ce faire nous l'exploitons sous différentes facettes :

- la créativité et le jeu (utilisation de divers logiciels).
- La récompense en guise d'objectif.
- La cohabitation.
- La confrontation aux règles et aux contraintes.
- L'apprentissage de la patience.
- La relation à l'autre.

A l'heure où les technologies de l'information et de la communication font partie intégrante de notre vie tant professionnelle que privée, il est primordial de préparer les élèves et les enseignants à l'utilisation de ces nouvelles technologies et de lutter contre la fracture numérique.

b) L'atelier « expressions »

Expression musicale

- musique (rythmes, bruitages, sons)
- les notes du solfège
- le conte musical (connaissance des instruments)
- chant – karaoke

Expression « corps et paroles »

- théâtre
- improvisations (autour de situations de vie)

c) L'atelier travaux manuels/bricolage/jeux

L'atelier est vraiment un espace où les élèves se sentent bien, en sécurité et en petit groupe. Tout en travaillant, ils peuvent se confier, s'exprimer et créer (soit bricolage libre ou technique imposée). La longueur et la difficulté des réalisations sont variables en fonction de leurs capacités.

Ce lieu est également accessible aux jeux individuels et collectifs (jeux de société, jeux de rôles, jeux coopératifs, jeux de réflexion, jeux de logique,...).

Un autre avantage de cet atelier est qu'il a la particularité de pouvoir accueillir des enfants de différentes classes.

d) La bibliothèque

En plus de la lecture-plaisir et de la lecture comme soutien d'apprentissage, les élèves gèrent l'aspect administratif (tenue des feuilles d'emprunt, aide dans le choix d'un livre, l'accueil des autres élèves).

e) La cellule « CEB » : renforcement, dépassement.

f) La cellule « remédiation » : permettre à l'enfant de prendre du temps afin d'acquérir des compétences disciplinaires en petits groupes ou individuellement.

g) La cellule « dyslexie »

h) La cellule « bien-être »

Espace d'écoute et de bien-être ouvert aux élèves qui en ont besoin (à leur demande ou via le conseil de classe).

5. Encadrement religieux

2 heures de religion sont organisées par semaine (un cercle de paroles est également mis en place). Le cours est dispensé par les titulaires, le fil rouge est utilisé.

C. Documents à disposition des parents, enseignants ou partenaires

Les documents mis à la disposition des parents, enseignants ou partenaires sont :

- le projet d'établissement
- le règlement des études
- le règlement d'ordre intérieur
- le projet pédagogique
- le projet éducatif du PO
- le plan individuel d'apprentissage (PIA)
- les sanctions disciplinaires
- document relatif à la protection des données personnelles (droit à l'image)

En plus pour les enseignants :

- le règlement de travail
- la démarche d'insertion professionnelle du nouveau personnel enseignant (document CECOSUP).

D. Formation des enseignants

Un plan triennal de formation est défini en équipe avec l'aide du conseiller pédagogique.

La formation en cours de carrière est agencée, d'une part, sur une base volontaire et, d'autre part, sur une base obligatoire.

Il existe trois niveaux de formation en cours de carrière à savoir :

MACRO : thèmes communs à l'ensemble des niveaux et des réseaux et organisé par l'IFC.

MESO : mise en œuvre du projet éducatif, pédagogique et des programmes en application du décret mission.

MICRO : mise en œuvre du projet d'établissement et organisée par le PO, la direction ou le réseau.

E. Nos partenaires

Outre les parents et les familles, notre école collabore étroitement avec différents partenaires « internats ». Une majorité de nos élèves sont donc hébergés dans différents SRJ (Service Résidentiel pour Jeunes) tels que : l'Institut Royal Saint Exupéry à Leernes, le COGA à Leernes, l'Institut Louis-Marie à Thy-Le-Château, le Baucory à Montigny-Le-Tilleul, l'IMP « Home Familial » à Gozée.

L'EPLES St Exupéry collabore également avec le CPMS d'Erquennes, le PSE de Châtelet, les écoles secondaires (section techniques sociales), les hautes écoles, des SAI, des SAJ, des SPJ, des ASBL, la Commune,...

Quatre rencontres (réunion des parents/responsables d'un jeune) sont organisées par année scolaire mais des contacts sont possibles en fonction des problèmes ou besoins.

Nous avons des projets d'intégration avec l'école Saint Jean Berchmans de MLT.

Le Conseil de Participation

Il est créé dans chaque établissement un Conseil de participation chargé :

1° de débattre du projet d'établissement.

- 2° de l'amender et de le compléter.
- 3° de le proposer à l'approbation du Ministre ou du pouvoir organisateur.
- 4° d'évaluer périodiquement sa mise en œuvre;
- 5° de proposer des adaptations conformément.
- 6° de remettre un avis sur le rapport d'activités et de formuler dans ce cadre des propositions pour l'adaptation du projet d'établissement ;
- 7° de mener une réflexion globale sur les frais réclamés en cours d'année, notamment ceux qui sont liés à des activités culturelles et sportives s'inscrivant dans le projet d'établissement;
- 8° d'étudier et de proposer la mise en place d'un mécanisme de solidarité entre les élèves pour le paiement des frais
- 9° divers

F. Le PIA

Le P.I.A., Plan Individuel d'Apprentissage, est un outil **d'évaluation formative**.

On entend par évaluation formative une évaluation effectuée en cours d'activité et visant à apprécier et définir le(s) progrès accompli(s) par l'élève. L'évaluation formative permet également de comprendre la nature des difficultés rencontrées par l'élève, soit dans le développement des compétences transversales, soit lors d'un apprentissage ; elle a pour but d'améliorer, de corriger ou de réajuster le cheminement de l'élève ; elle se fonde sur l'autoévaluation (à partir de la définition du Décret « Missions » Art. 5 10°, repris dans le Programme Intégré adapté aux Socles de Compétences).

Le P.I.A. est un outil d'information, de décision et de régulation au service du **conseil de classe**. Il s'agit d'un projet de l'équipe pluridisciplinaire à partir des conclusions du conseil de classe et en lien avec **le projet d'établissement**.

Le P.I.A. est un outil de **communication active avec l'enfant et les parents (éducateurs)**. L'enfant et ses parents (ou éducateurs) sont des partenaires de l'équipe pluridisciplinaire dans la mise en place d'un projet pour l'enfant ; le projet pédagogique s'inscrit dans un projet plus large, le projet éducatif, qui a pour finalité le projet de vie de l'enfant.

Le P.I.A. est un outil de collaboration avec les partenaires externes de l'école, tels que les P.M.S., l'I.M.S., les parents, ...

Le P.I.A. est un **outil dynamique** qui est en évolution constante.

Le P.I.A. est un **outil de continuité** qui suit l'enfant tout au long de sa scolarité (fondamentale et secondaire).

Le P.I.A. n'est pas

- le rapport du conseil de classe
- une formalité administrative
- le dossier de l'enfant
- le bulletin
- le protocole d'inscription dans l'école
- le référentiel des compétences que l'enfant doit atteindre.

Les objectifs du P.I.A. :

- amener chaque enfant à mieux se connaître et à mieux se situer dans le milieu scolaire et social
- amener l'équipe à mieux connaître l'enfant (ses ressources et ses difficultés)
- fixer des objectifs prioritaires que chacun doit viser
- accompagner l'enfant, le faire évoluer par rapport à lui-même
- partager les responsabilités de son évolution : responsabilité collective

Le P.I.A. adapté aux Socles de Compétences invite l'équipe éducative à pratiquer **un métier collectif** : tous les partenaires de l'école sont solidairement responsables de la mission d'assurer à l'enfant un développement global, à la fois affectif, psychologique, moteur et intellectuel. (P.I. Projet éducatif et pédagogique, p.6)

Les enjeux du P.I.A. sont de trois ordres : il s'agit de rendre

- rendre l'enfant acteur de ses apprentissages et de la construction d'un projet personnel (développement d'une motivation interne)
- motiver l'équipe éducative en développant une action cohérente
- faire adhérer, si c'est possible, les parents (éducateurs) au projet développé pour **faire grandir l'enfant...**

IV. Axes prioritaires

A. L'accueil des élèves

L'école accueille des élèves pour lesquels un enseignement spécialisé est adapté à leurs besoins éducatifs. Elle se centre sur l'enfant en difficulté présentant des **troubles du comportement** (instabilité comportementale, refus d'un travail, absentéisme scolaire, fugue, violence, opposition à l'adulte, refus des règles régissant la vie de groupe...). Ils trouvent leur origine dans des manques importants, dans une profonde souffrance provoquant une telle carence du niveau de maturité affective, qu'elle l'empêche de développer ses potentialités intellectuelles.

Cet enfant-là a plus que tout besoin d'**être écouté** par des adultes bienveillants et **structurants** pouvant l'aider à « panser » ses blessures en posant sur lui un regard positif. Alors seulement, il pourra **développer une image de soi positive** et **reprendre confiance** en lui, en son entourage et trouver des **motivations** à l'intégration sociale, aux progrès scolaires et au **développement de sa créativité**.

1. Accueillir - Pratiquer l'écoute active - Poser un regard positif

Actions	Outils	Evaluations
Développer les relations, partenariat Instaurer un temps d'accueil Favoriser un climat d'accueil continu Favoriser le climat d'écoute	Réunions de concertation SRJ/école Organisation d'un rituel d'accueil (durée variable, de +/- 15 min chez les grands à +/- 40 min chez les plus jeunes) Attitudes bienveillantes, d'écoute, structurantes qui commencent dès les rangs.	Meilleur accueil à l'école. Réduction des tensions le matin. Réduction des tensions la journée. Réunions et rapports d'élèves.
Prendre en compte de la souffrance des enfants	Liberté de faire ou non le cadeau fête des mères/fête des pères Liberté de réaliser un cadeau à d'autres moments sur l'année	Moins de souffrance lors de ces moments un peu particuliers pour nos élèves

2. Structurer :

Actions	Outils	Evaluations
Adapter des consignes générales au niveau de la classe (charte, règlement...) Impliquer les élèves dans la gestion des règles de vie, les rendre acteurs, responsables Mettre en place un projet par élève et l'impliquer dans la gestion de ce projet (qui fait quoi...) Organiser le milieu de vie par et pour les enfants Rituels avec horaire,...	Création d'un règlement adapté, illustré Pratique de l'auto-évaluation Transparence et cohérence du discours et des actes Tableau des charges Cogestion de l'environnement, créer un cadre de vie riche et accueillant en faisant participer l'enfant à de petites charges quotidiennes Tri des déchets Organisation de collations saines (produits laitiers, fruits / légumes...) Campagnes de sensibilisation (hygiène, alimentation, violence, sexualité...)	Respect des règles Environnement classe organisé, décoré rangé, propre respecté grâce à l'implication des enfants

3. Développer une image de soi positive - (Re) Prendre confiance en soi :

Actions	Outils	Evaluations
Développer un esprit de classe Apprendre à formuler une demande	Temps de parole collectif (se raconter les week-ends,...) ou via des bulles individuelles (pour ce qui ne va pas...) Instaurer un esprit, une culture de classe en exerçant un titulariat structurant et bienveillant Autoévaluation (fin de journée, bulletin...). Temps de « récompense ».	Respect de soi et des autres, Être capable de s'affirmer sans agresser. Coopération entre enfants, solidarité et partage. Bien-être.

4. Motiver :

Actions	Outils	Evaluations
Donner du sens aux apprentissages Projets Respecter le rythme des apprentissages Amener l'enfant à se situer	Situations qui permettent à l'enfant de s'impliquer dans l'organisation de la classe, de la journée. Annonce des objectifs de la journée, de l'année. Projets organisés dans le temps (! pas trop lourd ou trop long) Différenciation, groupes de niveaux Individualisation, varier les sources	Sourires et expressions de joie des enfants. Enfants heureux de venir à l'école Enfants sur le chemin de l'autonomie, heureux seuls ou en groupe. Enfants plus investis s'ils travaillent sur leurs idées

B. Valoriser les apprentissages

Centré sur l'enfant, le projet d'établissement doit prendre en compte l'enfant avec ses besoins, sa façon propre à lui-même de les exprimer, avec sa problématique comportementale. Il induit des stratégies d'apprentissage permettant à l'enfant de s'impliquer personnellement dans la construction de soi-même et de sa socialisation. Il s'appuie sur le principe d'auto-socio-construction pour amener l'enfant au mieux de ses potentialités sur les plans physique, cognitif, social, et affectif.

1. Développer des relations, tant entre enfants qu'entre adultes :

Actions	Outils	Evaluations
Ouverture vers l'extérieur Accueil d'intervenants externes Activités en petits groupes de la même classe ou via des regroupements de classes Développer des temps de paroles	Excursions, sorties de classes, classes de dépaysement (classes vertes, classes de mer), découverte de l'environnement, interviews (augmenter l'exploitation par regroupement de classe ou en école), rencontres... Projets, jeux de société, intégration, parrainages Les moments et les lieux appropriés	Mieux être de l'enfant. Enfants ouverts sur les autres Participation active des enfants Des enfants capables de s'exprimer sans agresser Amélioration du niveau de langage

2. Développer le sens des responsabilités :

Actions	outils	Evaluations
Contribuer à la gestion du temps de l'espace, du matériel Gérer les collations Gérer les ressources	Contrats, charges individuelles ou collectives, Tableau des charges, faculté de faire des choix Collation = activité éducative Projet santé en école (fruit, légume, lait, eau , « 10h sain ») Tris des déchets, sensibilisation aux ressources et économies énergétiques (campagne d'affichage, projet citoyen, problématique de l'eau, l'environnement et la nature,...) Coin vivant, potager, atelier cuisine	Respect des consignes et exécution des tâches Respect des choix Bon déroulement de l'activité Attitude responsable face à ses déchets et aux énergies Gestes, réflexes citoyens et responsables

3. Développer la créativité :

Actions	outils	Evaluations
Libérer l'expression (en faisant attention aux abus possibles, en profitant des temps en petits groupes) Favoriser les projets des enfants	Activités dans lesquelles des choix sont proposés, des portes sont laissées ouvertes sur plusieurs possibilités, plusieurs solutions ou vérités Théâtre, exposition, peinture, etc. Organisations de tournois sportifs, ludiques ou autres	Les réalisations La fierté et la satisfaction du travail accompli Reconnaissance

4. Développer les compétences disciplinaires et transversales

Actions	Outils	Évaluations
Donner du sens aux apprentissages Respecter le rythme de chacun Pratiquer la différenciation l'individualisation l'évaluation formative la multidisciplinarité les démarches mentales (MEI et horaires prévus pour...)	Le projet avec toutes les pistes de travail qu'il ouvre Activités de structuration, d'organisation, d'entraînement, de dépassement, de défi Relaxation, travail du corps Petits groupes, ressources différenciées, parrainage... Travail par 2 classes, avec MEI,...	Élèves en progrès mesurables observables Acquisition de nouvelles compétences

C. L'avenir de nos élèves

1. Au sein de notre école

Avant toute réorientation, il y a le suivi de nos élèves au sein même de notre école.

Actions	Outils	Evaluations
Suivi de nos élèves de classe en classe Suivi entre école et internat Cohérence PIA (obligation légale et outil)	P.I.A. Rapports fournis par l'école aux internats Retour des synthèses d'internat Évaluations externes certificatives ou non, évaluations interdiocésaines, évaluations interdisciplinaires Grilles d'observation et d'analyse Concertations, « programme », « cahier des charges » entre titulaire et MEI - MAE	Conseils de classe Rapports Informations plus complètes et actualisées Adéquation du PIA et de nos pratiques Meilleur suivi des élèves tant dans la classe, l'école et l'internat

2. Orientation vers le secondaire spécial :

Actions	Outils	Evaluations
Adapter les progressions en fonction des potentialités des élèves	Projets individuels Organisation de stages favorisant un meilleur passage du primaire au secondaire Visite de plusieurs écoles secondaires spécialisées Tests effectués par le PMS (avec retour au conseil de classe et aux titulaires)	Conseils de classe Rapports Evaluations externes

3. Orientation vers l'enseignement secondaire ordinaire :

Actions	Outils	Évaluations
Proposer des activités de dépassement	Projets individuels des élèves Organisation de stages primaire / secondaire Tests effectués par le PMS (avec retour au conseil de classe et aux titulaires)	Conseils de classe Rapports Obtention du CEB

4. Retour vers l'enseignement primaire ordinaire :

Actions	Outils	Évaluations
Proposer des activités de dépassement Adapter les progressions en fonction	Projets individuels Organisation de stages primaire / ordinaire, activités d'intégration Tests effectués par le PMS (avec	Conseils de classe Rapports

des potentialités des élèves	retour au conseil de classe et aux titulaires) Organisation d'un partenariat spécialisé / ordinaire	Palmarès
------------------------------	--	----------

Pour approbation,

Le Président du Pouvoir Organisateur,